



J'attaque au prud'homme ou pas ?

Par **radikan**, le 12/05/2010 à 15:19

Bonjour,
Je me présente tout d'abord je m'appelle Stéphane D..... De Reims. Je travaille dans une entreprise de sécurité, Néo Security.
De Octobre 2003 à Novembre 2008 j'étais Rondier intervenant et en novembre 2008 mon Directeur de région me propose de devenir Assistant d'exploitation (Agent de maîtrise) mais avec une lettre de mission.
Depuis Novembre 2008 je suis encore au même stade, mon salaire d'agent de sécurité avec une prime de 200 euros brut. Alors que mon collègue qui est Assistant d'exploitation, mais lui Agent de maîtrise touche 1981 euros brut alors que moi avec la prime 1616 euros brut.
J'ai depuis largement dépassé et sortie du cadre de la lettre de mission. J'ai demandé à maintes reprises mon passage en Agent de maîtrise, toutes les excuses je les ai eues. « Bientôt, le mois prochain, la période économique ne nous le permet pas) Depuis nous avons été rachetés et idem toujours les mêmes réponses.
D'un coup un plan social fait son apparition et je demande un départ volontaire pour création d'entreprise. J'ai eu pour le moment une réponse orale comme quoi mon projet était accepté mais pour le moment rien d'écrit.
On m'a bien-sûr dit, comme vous allez partir ça sert à rien de vous passez Agent de maîtrise. Sauf que si je l'étais les indemnités et les avantages ne seraient pas les mêmes.
Pour le moment cela fait 19 mois que je perds 300 euros de salaires par mois par rapport à mon collègue.
Mon ancien patron d'agence m'a fait une lettre de recommandation où il dit bien que j'ai été promu Assistant d'exploitation et si nous prenons la grille des métiers repères c'est bien noté Assistant d'Exploitation = Agent de maîtrise.
J'ai l'intention de faire un dossier Prud'homme en demandant :
La requalification du contrat de travail avant mon licenciement.
Régularisation des salaires.
Régularisation des heures supplémentaires au taux prévu.
Régularisation des Heures de Récupération au taux prévu.
Et sûrement un préjudice de quelques mois de salaires.
Je n'ai non plus jamais eu d'avenant à mon contrat de travail.
Depuis ma demande de départ j'ai un nouveau Chef d'Agence, et il me donne plus rien à faire, je suis au bureau à écrire ce mail. Un courrier a été envoyé aux clients en disant que pour tout soucis contacter untel et untel et je ne figure pas dessus. Et ce courrier a été fait depuis le début 2010.
En

gros on attend que je dégage.
Ma question est :
Est-ce que ça vaut le coup d'attaquer au prud'homme merci à vous

Par **julius**, le **14/05/2010** à **19:14**

Bonjour,
Sans vouloir jouer l'emm...eur", les quelques éléments que vous apportez ne suffisent pas à juger de vos demandes.
Cette décision doit se prendre au vue des preuves , témoignages , et écrit dont vous disposez.
Je vous conseille de rencontrer ou un avocat ou des défenseurs syndicaux pour qu'ils jugent votre dossier sur pièces.
Cordialement

Par **radikan**, le **20/05/2010** à **09:03**

Bonjour,
Merci pour cette info.
Maintenant je viens au bureau, je fais mon cota d'heure mais mon chef d'Agence ne me donne pas de travail, je suis la devant mon pc à rien faire.
Les insinuations vont bon train. Le local vetement est fermé à clé car soit disant qu'il y des vols. Ou le Chef d'agence vient nous voir en disant desolé il n'y a plus de café, 8 paquets en 15 jours ca fait beaucoup meme si on le dose bien ca n'explique pas tout...
Ils mettent la pression comme dirai un grand moine shaolin, je suis comme le roseau je plis mais ne rompt pas.
Cdt